Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260507-CCAS_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 7 MAI 2026

Le sept mai deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hervé Loussaut, Président du CCAS, suivant convocation faite le trente avril deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé Loussaut, Monsieur Erwan Lucas, Madame Yolande Chateigner, Madame Cléa Plusquellec, Madame Marine Joly, Madame Katell Scornet, Madame Brigitte Lozac'h, Madame Sylvie Le Floc'h, Monsieur Eric Sigwart, Monsieur Jérôme Piriou

Absente excusée : Madame Anne Marie Quéré qui a donné procuration à Madame Brigitte Lozac'h,

Secrétaire de séance : Madame Cléa Plusquellec

Délibération CCAS n°2026/06

PRÉSENTATION DU ROLE ET DES MISSIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Erwan Lucas, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, présente aux membres du conseil d'administration le fonctionnement et les principales missions du CCAS de Plouégat-Guerrand.

Il rappelle tout d'abord que les réunions du conseil d'administration se tiennent à huis clos et insiste sur l'obligation de confidentialité qui s'impose à l'ensemble des administrateurs. Conformément à l'article L.133-5 du Code de l'action sociale et des familles, les membres du conseil d'administration sont tenus au secret professionnel pour les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est précisé que le conseil d'administration du CCAS se réunit une fois par trimestre.

Monsieur Lucas rappelle également que, bien que la création d'un CCAS ne soit pas obligatoire dans les communes de moins de 1 500 habitants, la commune de Plouégat-Guerrand a fait le choix de maintenir cette structure afin de poursuivre une action sociale de proximité au bénéfice de ses habitants.

Les principales missions exercées par le CCAS sont ensuite présentées :

- l'instruction des demandes d'aides sociales ;
- la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- la réalisation et le suivi de l'analyse des besoins sociaux de la population ;
- le soutien aux personnes âgées, notamment au travers des repas et colis de fin d'année ;
- l'aide aux portage des repas à domicile (refacturation des repas)
- l'attribution d'aides aux familles pour certains projets, notamment les voyages scolaires ;
- l'octroi d'aides d'urgence aux personnes ou familles rencontrant des difficultés ponctuelles, notamment sous forme de paniers alimentaires ;
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées par des visites et actions de proximité ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260507-CCAS_2026_06-DE

- le développement de projets intergénérationnels associant les aînés, les enfants et les jeunes de la commune :
    - à la cantine scolaire - repas intergénérationnel le premier mardi du mois.
    - Rencontres organisées pendant les vacances scolaires avec le CMJ (conseil municipal des jeunes) : jeux de société, pétanque, palets, goûter...
- l'organisation et la participation à la collecte alimentaire annuelle menée en partenariat avec les communes voisines ; Les colis sont distribués en secours d'urgence (aide ponctuelle), nous n'avons pas vocation à nous substituer à d'autres organismes (restos du cœur), ni à un suivi social (CDAS, assistante sociale).
- l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés pour le paiement de certaines factures essentielles ; Il est à noter que EDF nous adresse un état trimestriel des personnes qui présentent des impayés ;
- l'orientation et l'accompagnement administratif des administrés vers les services compétents, notamment France Services.

Il est rappelé que les aides alimentaires accordées par le CCAS constituent des secours d'urgence ponctuels et n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun ou à l'accompagnement social assuré par les organismes spécialisés.

Madame Brigitte Lozac'h apporte des précisions sur la précédente analyse des besoins sociaux réalisée sur la commune (étude commandée par Morlaix Communauté auprès d'un bureau d'étude), ainsi que sur l'intérêt de cette démarche pour adapter les actions du CCAS aux besoins de la population. Elle ajoute que des réunions sont organisées environ 2 fois par an pour les CCAS à Morlaix Communauté.

Le conseil d'administration :

- **Prend acte** de la présentation du fonctionnement et des missions du CCAS ;

Pour copie conforme,
Le Président,
Hervé Loussaut,